

JUSTEL - Législation consolidée

<http://www.ejustice.just.fgov.be/eli/arrete/2019/08/29/2019015341/justel>

Dossier numéro : 2019-08-29/19

Titre

29 AOÛT 2019. - Arrêté ministériel modifiant l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 décembre 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols

Source : SERVICE PUBLIC DE WALLONIE

Publication : Moniteur belge du 26-11-2019 page : 108413

Entrée en vigueur : 02-05-2019

Table des matières

Art. 1-2

[ANNEXES.](#)

Art. N

Texte

Article [1er](#). Les annexes 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8 de l'arrêté du Gouvernement wallon du 6 décembre 2018 relatif à la gestion et à l'assainissement des sols sont remplacées par les annexes du présent arrêté.

[Art. 2](#). Le présent arrêté entre en vigueur à la date du 2 mai 2019.

[ANNEXES.](#)

[Art.](#) N. Annexes 1, 2, 4, 5, 6, 7 et 8.

(Image non reprise pour des raisons techniques, voir M.B. du 26-11-2019, p. 108414)